



Covoiturage



Télétravail



**Forfait Mobilités
Durables**

**Mobilités des salariés :
des nouvelles voies
pour vos établissements**

SÉMINAIRE DE RENTRÉE EMPLOYEURS

JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020
DE 14H30 À 16H30
En web conférence



BIENVENUES À TOUT.ES !!!

14H30 - 14H45

Ouverture du séminaire et discours d'accueil

Yann MONGABURU - Président du SMMAG

Jean-Paul BRET - Vice-Président du SMMAG en charge des services de covoiturage

14H45 - 15H15

Télétravail : « Le meilleur déplacement durable est celui que l'on ne fait pas, ou à proximité de chez soi »

Présentation des résultats de l'enquête télétravail nationale réalisée par 6T

Intervenant :

Arnaud SAILLET - SMMAG

Questions/Réponses

15H15 - 15H45

Lignes de covoiturage

M'Covoit-Lignes+, un nouvel outil au service de la mobilité durable

Intervenant.es :

- *Emilie FAGHEL - SMMAG*
- *Jean-Baptiste RAY - ECOV*
- *Intervenant AREA (à préciser)*

Questions/Réponses

15H45 - 16H15

Tout savoir sur le Forfait Mobilités Durables (FMD)

Intervenant :

Jean-Christophe

GIANNESINI - Directeur

Associé - EKODEV

Questions/Réponses

16H15 - 16H30

Conclusion et clôture du séminaire

Yann MONGABURU -

Président du SMMAG

Jean-Paul BRET -

Vice-Président du SMMAG

en charge des services de covoiturage



Nos intervenants !

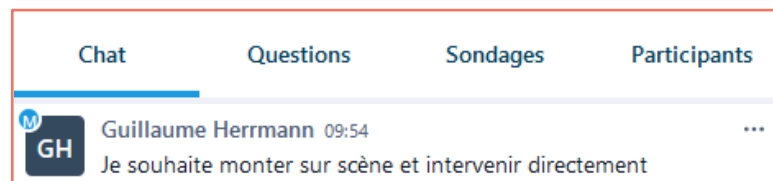
- Emilie FAGHEL, SMMAG
- Jean-Christophe GIANNESINI, EKODEV
- Nicolas MORONVAL, AREA
- Jean-Baptiste RAY, ECOV
- Arnaud SAILLET, SMMAG



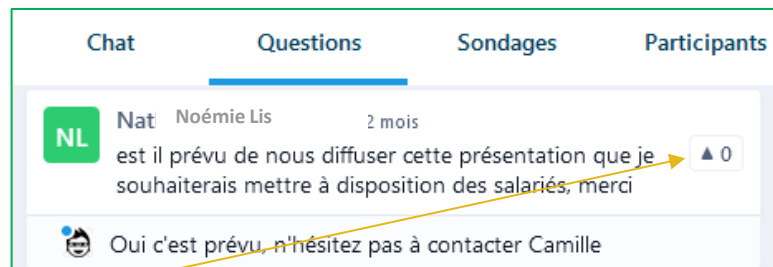
Comment interagir avec la scène ?

Manifestez-vous dans le **chat** si vous souhaitez intervenir sur scène directement **en visio et/ou audio**.

Vous serez invité.es à tour de rôle

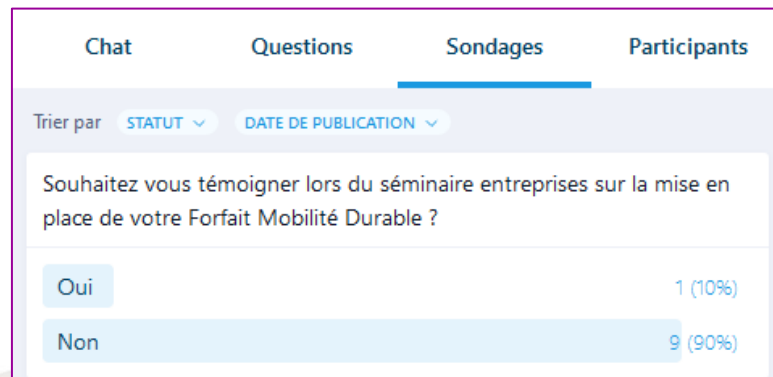


Vous ne souhaitez pas monter sur scène ? Posez vos questions dans l'onglet **« Questions »**... nous y répondrons autant que possible en fin de partie.



Votez pour les questions qui vous intéressent le plus, elles seront prioritaires.

Cliquez simplement sur la réponse de votre choix pour répondre aux sondages qui seront diffusés au cours du séminaire.





Ouverture du séminaire et discours d'accueil

Yann MONGABURU, Président

Jean-Paul BRET, Vice-Président

du





Télétravail

« Le meilleur déplacement durable
est celui qu'on ne fait pas, ou à proximité de chez soi »

Présentation des résultats
de l'enquête télétravail nationale réalisée par 6T

Intervenant : Arnaud SAILLET, SMMAG



Mise en place du télétravail

GUIDE



SMMAG



CONTINUITE ET REPRISE DE L'ACTIVITE EN TELETRAVAIL

WEBINAR DU 19 MAI 2020



M' PRO



Séminaire de rentrée Employeurs « Mobilités des salariés : des nouvelles voies pour vos établissements »

ZOOM sur : Télétravail, modes de vie et mobilité

*Analyse d'une expérience d'immobilité forcée pour explorer les perspectives de
changement sur le territoire du SMMAG*

17 septembre 2020



SMMAG

Intervenant : Arnaud SAILLET - Responsable du centre de ressources, Service Projets, Observation et Prospective -
Grenoble-Alpes Métropole / SMMAG



Préambule

La mobilité sur l'aire grenobloise est un enjeu essentiel pour l'aménagement du territoire et le développement durable.

Préoccupation constante du SMMAG, les politiques de mobilité sont aujourd'hui mise en œuvre dans une démarche globale et systématique d'observation et d'évaluation afin de répondre au mieux aux demandes des habitants, usagers, entreprises tout en optimisant les investissements publics déjà réalisés ou à venir.

- De nombreux outils mobilisés
 - *Des enquêtes/comptages réalisés spécifiquement et très régulièrement...*
- Un observatoire des mobilités mobilisé spécifiquement afin de mesurer régulièrement les conséquences d'un évènement sur les déplacements (ex pandémie...)
 - *Des indicateurs réguliers, des analyses chiffrées...*
- Un suivi spécifique mis en place sur certains projets pour partager les données et prendre en compte l'évolution des usages et des pratiques sur l'espace public (suivi des déplacements tous modes, suivi de qualité de l'air et du bruit...)
 - *Afin de pouvoir ajuster de façon réactive les projets...*



L'exemple de l'observatoire Tempo Vélos

Evolution de la demande journalière vélos et piétons relative (depuis mars 2020)



■ Vélos

- TMJO* trois dernières semaines : 90 % ;
- Evolution semaine précédente : -6 %



■ Piétons

- TMJO* trois dernières semaines : 66 % ;
- Evolution semaine précédente : 27 %

*TMJO : Trafic Moyen Jour Ouvré, soit la moyenne du trafic sur les jours ouvrés des trois dernières semaines

Etiquettes les mardis de chaque semaine

Source : Grenoble-Alpes Métropole – Observatoire permanent, 2019-2020

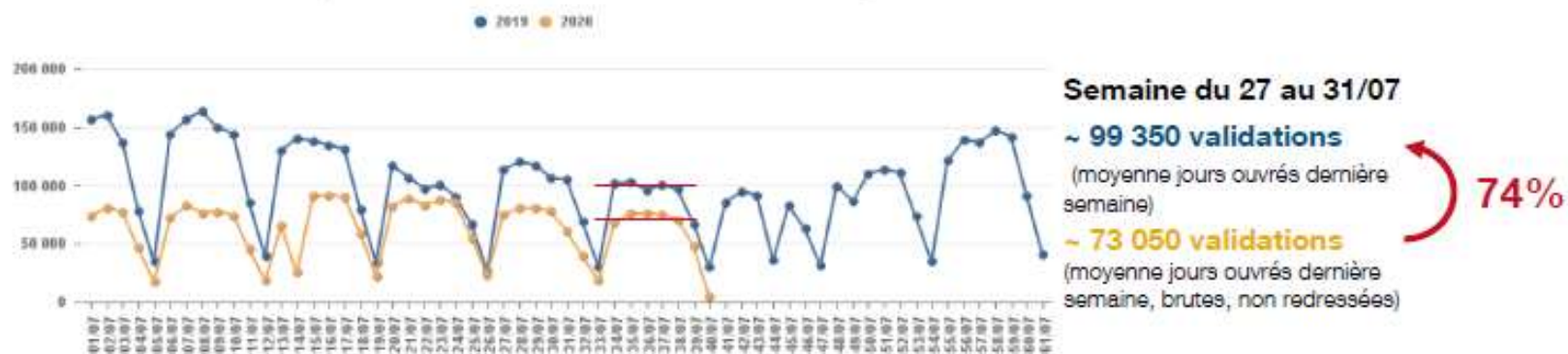


L'exemple de l'observatoire Tempo Vélos

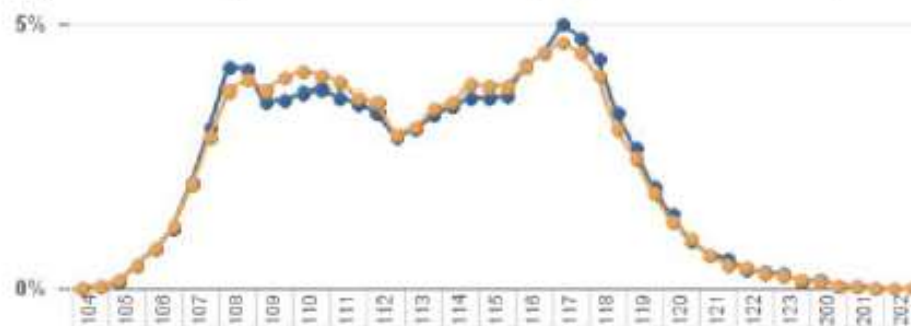
Evolution des validations journalières sur le réseau TAG (mai-juin)

SEMITAG

Validations brutes 2019;2020 / semaine 27 à 35



Répartition horaire pour la semaine du 03/08 (moyenne lundi à vendredi)



Source : SEMITAG, 2020

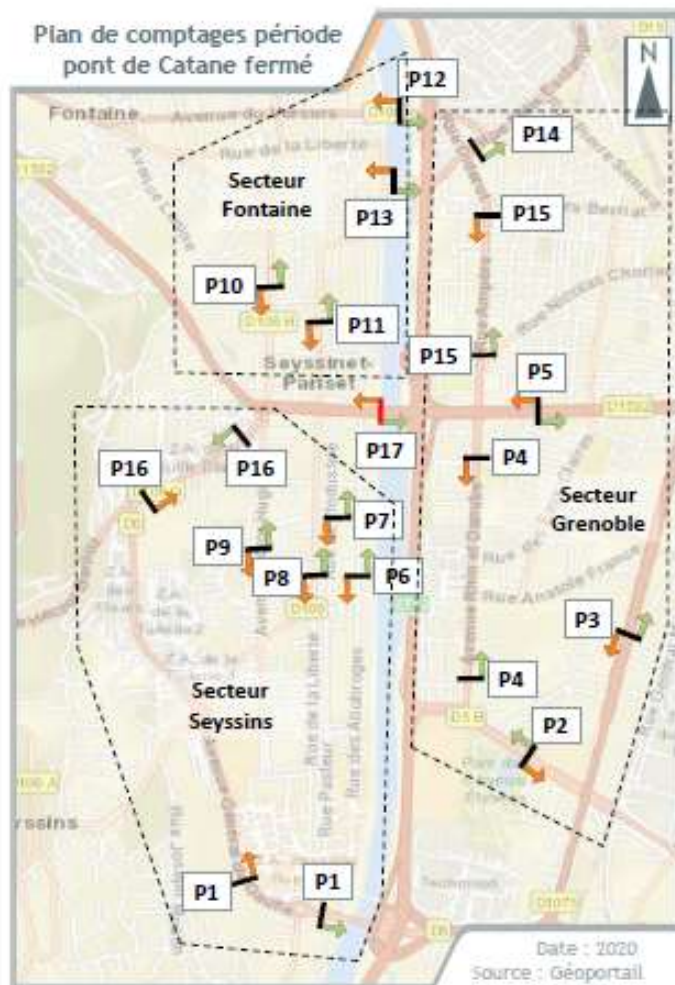
Source : SEMITAG, 2020



L'exemple de l'observatoire A480/RONDEAU

Du 3/08 au 9/08

Données de trafic S32



Forte augmentation D106 sens Sud > Nord : à contrôler les semaines à venir

POSTE	SENS	AXE	TM/TV S31	TM/TV S32	Evolution à +/- 5%
Poste 01	1	D6	21526	19943	↓
Poste 01	2	D6	11769	11161	↓
Poste 02	1	D58	7443	6615	↓
Poste 02	2	D58	8142	7489	↓
Poste 03	1	D1075	7035	7231	→
Poste 03	2	D1075	7965	6684	↓
Poste 04	1	AVENUE RHIN ET DANUBE	3160	3032	→
Poste 04	2	AVENUE RHIN ET DANUBE	4615	4343	↓
Poste 05	1	D1532	9274	7562	↓
Poste 05	2	D1532	8717	7571	↓
Poste 06	1	RUE DU PROGRÈS	894	733	↓
Poste 06	2	RUE DU PROGRÈS	1086	844	↓
Poste 07	1	RUE DE L'INDUSTRIE	420	335	↓
Poste 07	2	RUE DE L'INDUSTRIE	920	674	↓
Poste 08	1	D106	1521	2851	↑
Poste 08	2	D106	3486	1439	↓
Poste 09	1	AVENUE VICTOR HUGO	1508	1329	↓
Poste 09	2	AVENUE VICTOR HUGO	1170	1051	↓
Poste 10	1	D106H	237	287	↑
Poste 10	2	D106H	239	315	↑
Poste 11	1	D106	3783	3303	↓
Poste 11	2	D106	5137	3373	↓
Poste 12	1	D106 - PONT DU VERCORS	6543	6275	→
Poste 12	2	D106 - PONT DU VERCORS	10444	Panne compteur	
Poste 13	1	D531 - PONT ESCLANGON	3949	3623	↓
Poste 13	2	D531 - PONT ESCLANGON	2497	1809	↓
Poste 14	1	D531	8836	7551	↓
Poste 15	1	RUE AMPÈRE	5807	5938	→
Poste 15	2	RUE AMPÈRE	6117	5856	→
Poste 16	1	D106G	3249	2875	↓
Poste 16	2	D106G	3272	3158	→
TOTAL			160461	135650	↓

(1 seul compteur sur rue de l'industrie et rue du Progrès)

Lee Sormea



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

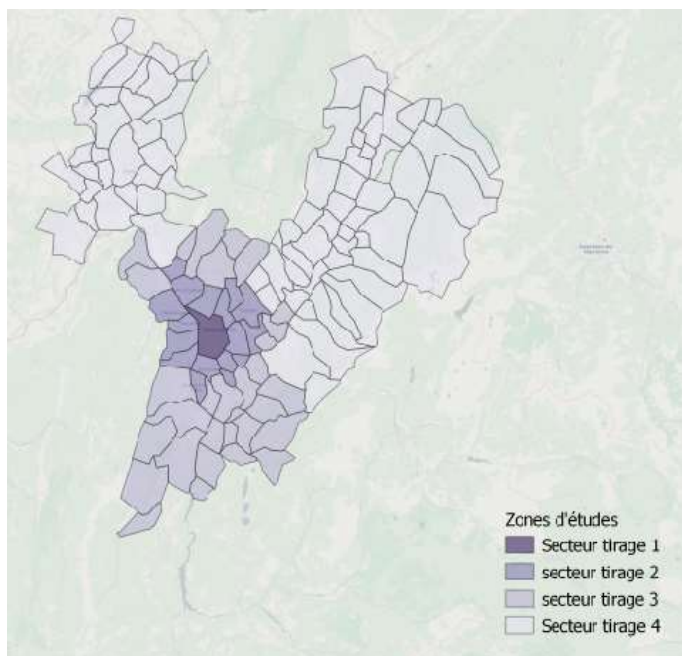


Zoom sur l'étude : télétravail et mobilité

- Une enquête réalisée dans le contexte particulier de la crise sanitaire mondiale liée au COVID-19 :
 - + **Objectif** : identifier les effets sur la pratique du télétravail pendant le confinement et à plus long terme.
 - + Cette situation de crise a incité un grand nombre d'entreprises et d'administration à favoriser le télétravail des salariés, à la fois pour assurer la continuité de l'activité et la sécurité du personnel.
- **Evaluer l'impact du télétravail sur la mobilité suppose un travail préalable de définition : nous nous appuyons ici sur une méthodologie élaborée par 6t – Bureau de Recherche...**
 - + Télétravailleurs habituels : actifs en situation d'emploi ayant recours au moins une fois par mois au télétravail en temps normal
 - + Primo-télétravailleurs : actifs en situation d'emploi ayant télétravaillé pendant le confinement alors qu'ils n'ont habituellement recours au télétravail que moins d'une fois par mois ou jamais
 - + Non-télétravailleurs : reste des actifs en situation d'emploi (ne télétravaille ni en temps normal ni pendant le confinement)
- L'enquête et les analyses qui suivent visent à comprendre les interactions et les différents effets du télétravail sur le nombre de déplacements, de distance et de mode pour proposer une analyse de l'impact du télétravail sur la mobilité



Contexte de l'étude : télétravail et mobilité



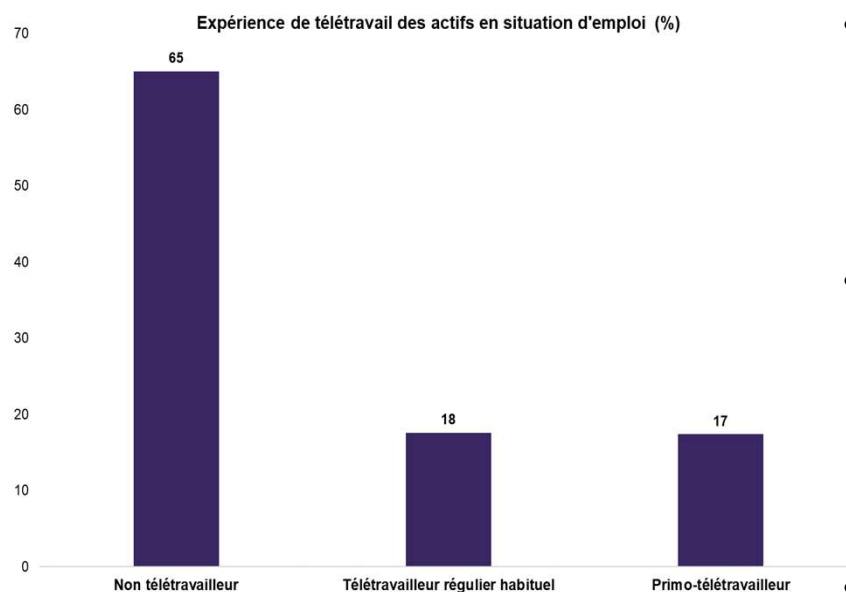
Une zone d'étude constituée de quatre zones de tirage

- + Collecte par téléphone du 1er au 11 mai auprès de 1000 actifs habitant au sein du territoire d'étude
- + 1000 réponses collectées (250 répondants pour chaque secteur de tirage)
- + Marge d'erreur maximale : 2% avec un niveau de confiance de 95%
- + Récolte respectant les quotas de représentativité de la population française : CSP, âge, genre



3 catégories d'actifs analysées

- Une proportion de télétravailleurs habituels équivalente à celle des primo-télétravailleurs

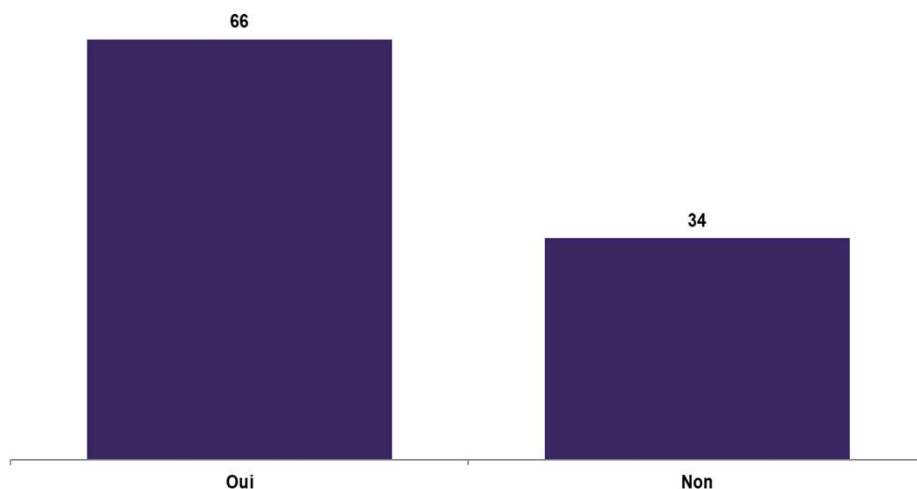


- **18% de télétravailleurs habituels** : actifs en situation d'emploi ayant recours au moins une fois par mois au télétravail en temps normal
- **17% de primo-télétravailleurs** : actifs en situation d'emploi ayant télétravaillé pendant le confinement alors qu'ils n'ont habituellement recours au télétravail que moins d'une fois par mois ou jamais
- **65% de non-télétravailleurs** : reste des actifs en situation d'emploi (ne télétravaille ni en temps normal ni pendant le confinement)



➤ Poids du télétravail dans la semaine de travail et fréquences projetées

En temps normal, souhaiteriez-vous télétravailler plus souvent ?



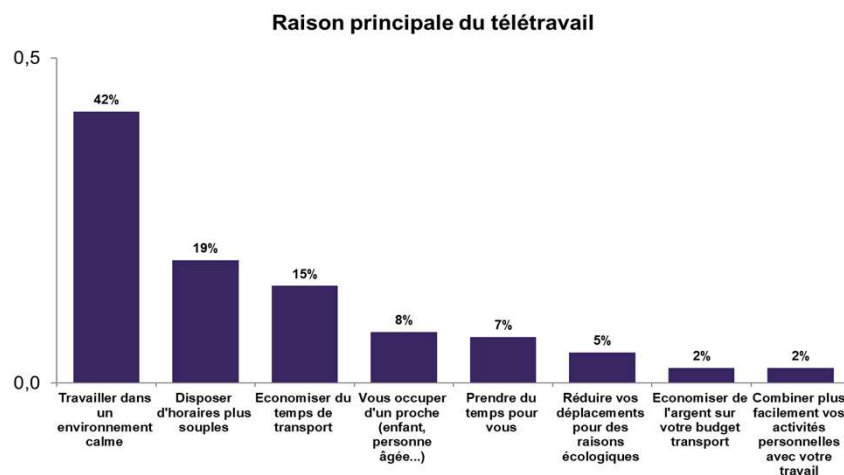
- + La satisfaction à l'égard du télétravail se traduit par le souhait partagé par plus de la moitié des télétravailleurs de recourir plus fréquemment au télétravail à l'avenir (66 % contre 34%).
- + En moyenne, un télétravailleur habituel passe 0,94 jour par semaine en télétravail
- + A l'échelle de l'ensemble des actifs occupés, cela revient à 0,15 jour de télétravail par semaine en moyenne



Les télétravailleurs habituels

➤ Une surreprésentation des cadres (39%) et de la périphérie de Grenoble (64% des télétravailleurs habituels)

- + Une sous-représentation des entreprises de moins de 50 salariés
- + 25 % des télétravailleurs habituels déclarent faire plus d'heures les jours de télétravail
- + Télétravail au domicile pour 92 % des télétravailleurs habituels



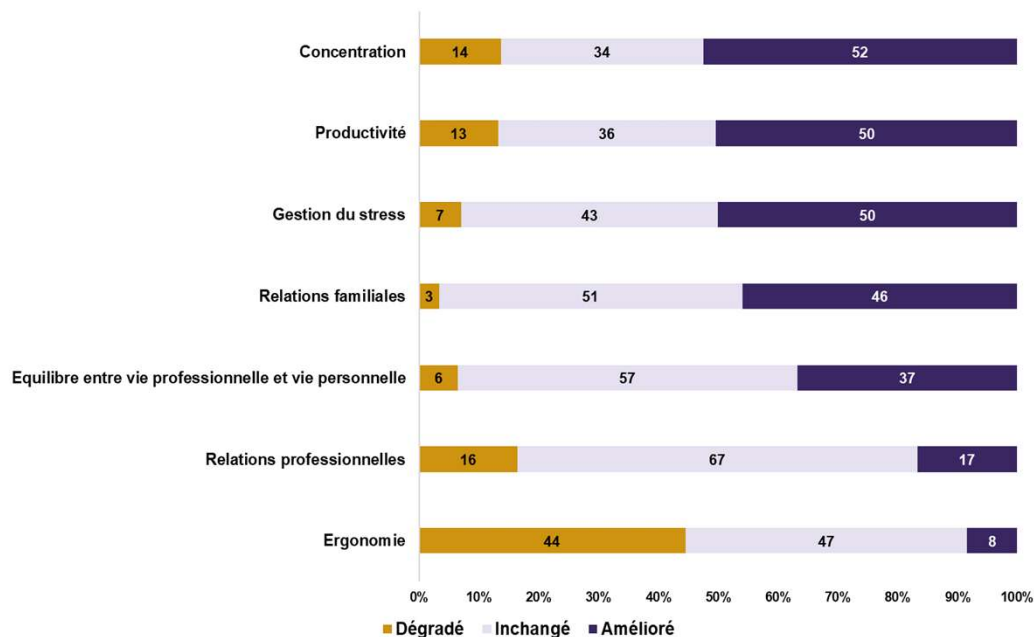
- + Les principales raisons données au télétravail sont liées à la qualité et à la productivité du travail.
- + Il semble que le télétravail soit perçu comme un moyen d'échapper aux contraintes de l'environnement traditionnel du travail (stress, manque de concentration)



Pour aller plus loin : Ressenti du télétravail en confinement (6-t)

➤ Un ressenti proche du télétravail habituel

D'après votre expérience du télétravail en confinement, les éléments suivant ont-ils été améliorés, dégradés ou inchangés par rapport à la normale ?



- + Les primo-télétravailleurs partagent avec les travailleurs habituels un avis relativement positif sur les conditions d'exercice du télétravail.
- + Le télétravail en confinement semble avoir permis d'améliorer la productivité, la gestion du stress et la concentration ainsi que les relations familiales au prix d'une réduction de l'ergonomie du poste de travail.
- + Les relations professionnelles ont semble-t-il moins souffert que pour le télétravail habituel.

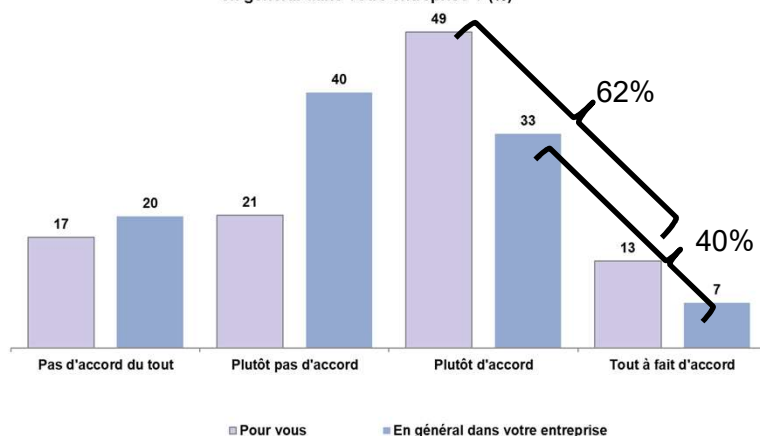


Perspectives pour les primo-télétravailleurs



➤ Un développement attendu du télétravail après la crise sanitaire...

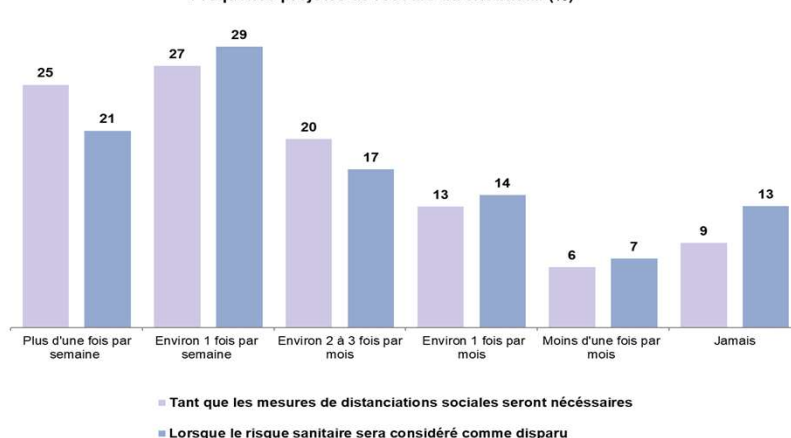
Pensez vous que le télétravail puisse devenir une pratique plus courante pour vous et en général dans votre entreprise ? (%)



+ L'expérience du télétravail semble avoir été majoritairement vécue comme concluante.

+ **62% des primo-télétravailleurs pense pouvoir le pratiquer davantage à l'avenir.** Ce pourcentage se réduit (40%) lorsque l'on demande si le télétravail peut se développer dans l'entreprise des personnes interrogées.

Fréquence projetée de recours au télétravail (%)

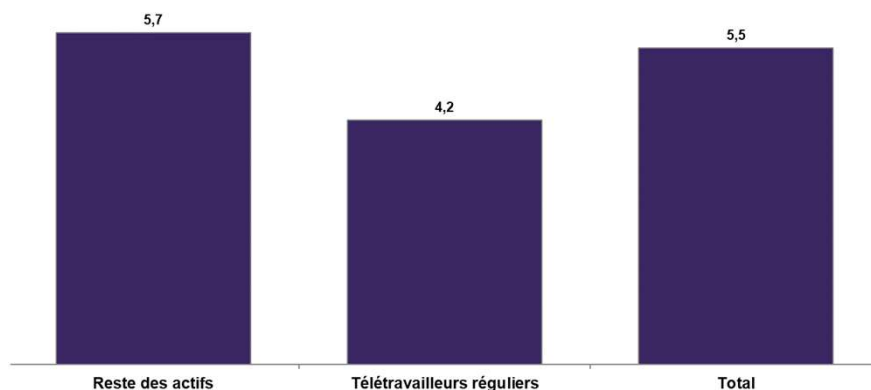


+ 87% des primo-télétravailleurs estiment que cette pratique se pérennisera après la crise sanitaire. La fréquence de télétravail projetée est de 0,82 j/semaine, soit légèrement moins que le chiffre pour les télétravailleurs habituels (0,94).



➤ Des télétravailleurs qui se déplacent moins que les autres actifs

Nombre de déplacements par jour sur l'ensemble des jours travaillés de la semaine



- + Les télétravailleurs se déplacent moins que les autres actifs à la fois pendant les jours de télétravail et pendant les autres jours de la semaine.
- + L'utilisation de la voiture pour se rendre au travail distingue les télétravailleurs habituels (82%) des autres actifs (63%). Les télétravailleurs habitent davantage les zones rurales que les non-télétravailleurs, ce qui implique une utilisation différente de la voiture.



Projection pour les futurs télétravailleurs



➤ Une baisse des km parcourus d'environ 21%

Jours sur lieu de travail habituel			
	Nombre de déplacements par semaine	Nombre de kilomètres par semaine	Km/déplacements
Pendulaire	11	99,27	9,5
Accompagnement	8,5	50	5,7
Achat	5,3	29	4,4
Démarche	3,3	24,02	7,5
Loisir	3,4	21,4	6,6
Total	31,4	223,3	7,11

Moyennes hebdomadaires du nombre de déplacements et du kilométrage associé des futurs télétravailleurs en situation actuelle (pré-confinement)

- + Dans la situation actuelle, les futurs télétravailleurs réalisent 11,02 déplacements pendulaires par semaine, pour un total de 99 kilomètres, soit 9,5 km/déplacements
- + Pour estimer l'évolution de la mobilité, on a considéré que leur nombre de jours travaillés demeure stable (4,8). On a appliqué à ce total le nombre de jour des télétravailleurs actuels (0,94).
- + Le nombre de kilomètres par semaine passe de **223** actuellement à **174** dont 164 les jours non télétravaillés et 10 les jours télétravaillés, soit une baisse d'environ **21%**. Le nombre de déplacements passe, lui, de 31,4 à 23,1 soit une baisse d'environ **20%**.



Pour aller plus loin : projection à l'échelle du territoire



➤ Un effet plus mesuré à l'échelle de l'ensemble des actifs en situation d'emploi

- + Les futurs télétravailleurs représentent 12% de la population active occupée
- + En appliquant une baisse de 20 % des déplacements et de 21 % des km parcourus à la part actuelle des futurs travailleurs dans la mobilité, on calcule donc un impact total de - 2,6 % pour les déplacements et de -2,9% pour les kilomètres parcourus par l'ensemble des actifs
- + En considérant que la mobilité des actifs représente environ la moitié de la mobilité totale, les pourcentages de diminution des distances et des déplacements sont inférieurs à 1,5%. (Objectif du PDU : baisse des kilomètres parcourus en véhicules motorisés de -6% entre 2015 et 2030)

➤ Des kilomètres parcourus épargnés surtout en automobile

- + En extrapolant à l'échelle du territoire, on calcule que l'on évite environ 350 000 déplacements et 2,7 millions de kilomètres **par semaine**.
- + **70%** de ces kilomètres et déplacements épargnés seront des déplacements anciennement effectués en voiture et **16,5%** effectués en transports en commun.
- + **365 t. de CO2** pourraient ainsi être économisés chaque semaine sur les déplacements en voitures

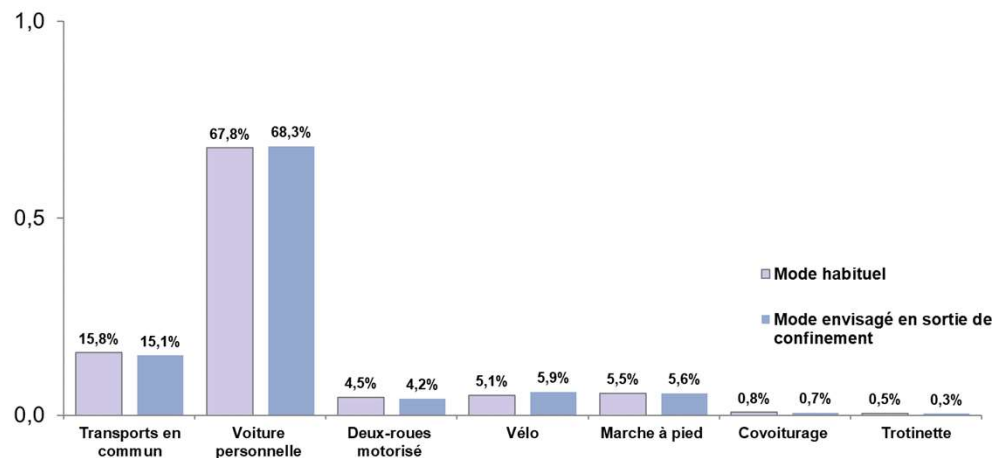


Pour aller plus loin : Sortie de confinement et mobilité...



➤ Des changements marginaux à attendre

Evolution de la répartition modale des actifs avec le confinement



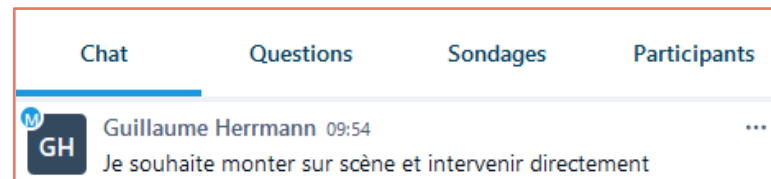
- + La volonté de changement de mode constitue une opinion très minoritaire.
- + L'impact sur la répartition modale est donc limité : dans la répartition modale reconstituée, la part de la voiture comme mode majoritaire progresse de **0,5** point de pourcentage tandis que la part des transports en commun chute de **0,7** point. Le vélo progresse de **0,8** point.



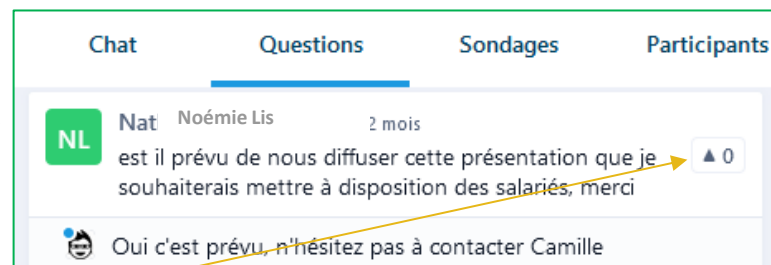
Comment interagir avec la scène ?

Manifestez-vous dans le **chat** si vous souhaitez intervenir sur scène directement **en visio et/ou audio**.

Vous serez invité.es à tour de rôle



Vous ne souhaitez pas monter sur scène ? Posez vos questions dans l'onglet « **Questions** »... nous y répondrons autant que possible en fin de partie.



Votez pour les questions qui vous intéressent le plus, elles seront prioritaires.



Lignes de covoiturage M'Covoit - Lignes+

Un nouvel outil au service de la mobilité durable

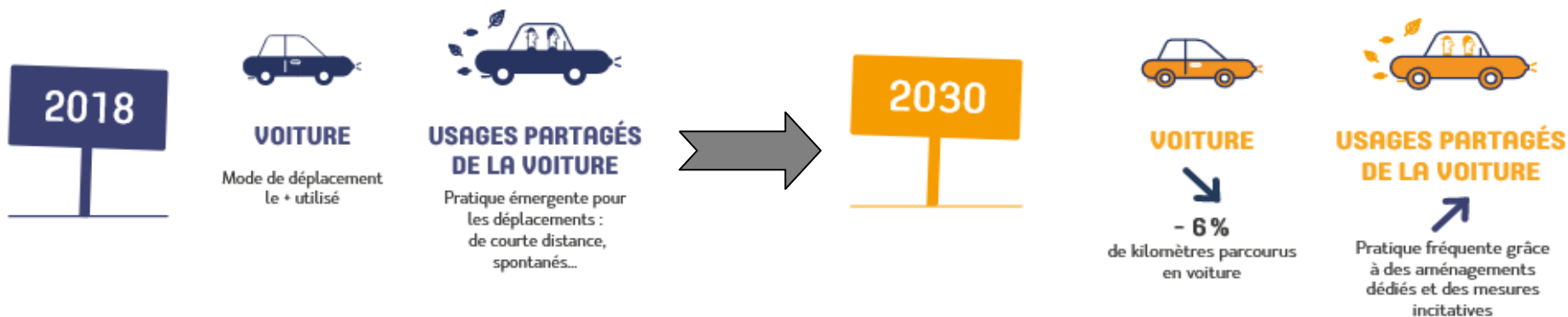


Intervenant.es : Emilie FAGHEL, SMMAG
Nicolas MORONVAL, AREA
Jean-Baptiste RAY, ECOV



Plan de Déplacement Urbain 2030

- Objectif du SMMAG : réduire la pollution et améliorer la qualité de l'air
→ développement de la pratique de la voiture partagée



- Actions menées par les territoires

- **Aménagement de parkings relais** pour faciliter le report modal
- **Promotion du covoiturage** auprès des employeurs

Ex : « Accélérateur » de covoiturage avec RDV (entreprise KAROS) sur la zone d'activité de Technisud-Les Essarts

- **Développement du covoiturage spontané** (Rézo Pouce et panneaux avec boutons poussoir)
- **Lancement d'un service de covoiturage** spontané à haut niveau de service





Covoiturage longue distance vs Covoiturage courte distance

- Covoiturage longue distance (>50km) type « Blablacar » : réel choix de mobilité
 - Fonctionne assez peu pour les trajets du quotidien
- Quel levier pour développer la pratique du covoiturage courte distance ?
 - Partir du besoin des usagers dans leurs déplacements domicile-travail pour construire le service

Temps de préparation
de son trajet limité

Fiabilité du service

Flexibilité

Le covoiturage du quotidien, la facilité en + !





M'Covoit Lignes+ : du covoiturage à haut niveau de service sur le territoire du SMMAG

- *Objectif* : massification de la pratique du covoiturage sur les axes structurants, notamment aux heures de pointe, en proposant les sièges libres des autosolistes comme moyen de transport
- Des lignes à haut niveau de service adaptées aux déplacements domicile-travail :
 - sans réservation,
 - prise en charge rapide,
 - garantie de trajets,
 - assistance en temps réel,
 - gestion en temps réel.

Objectifs 2021/2022 :
Développement du réseau avec
l'ouverture de nouvelles lignes
sur le territoire du SMMAG





Le covoiturage et la COVID-19 : c'est possible !

Nombre de passagers par véhicule :

4 personnes maximum par véhicule
(2 personnes à l'avant, 2 personnes à l'arrière)

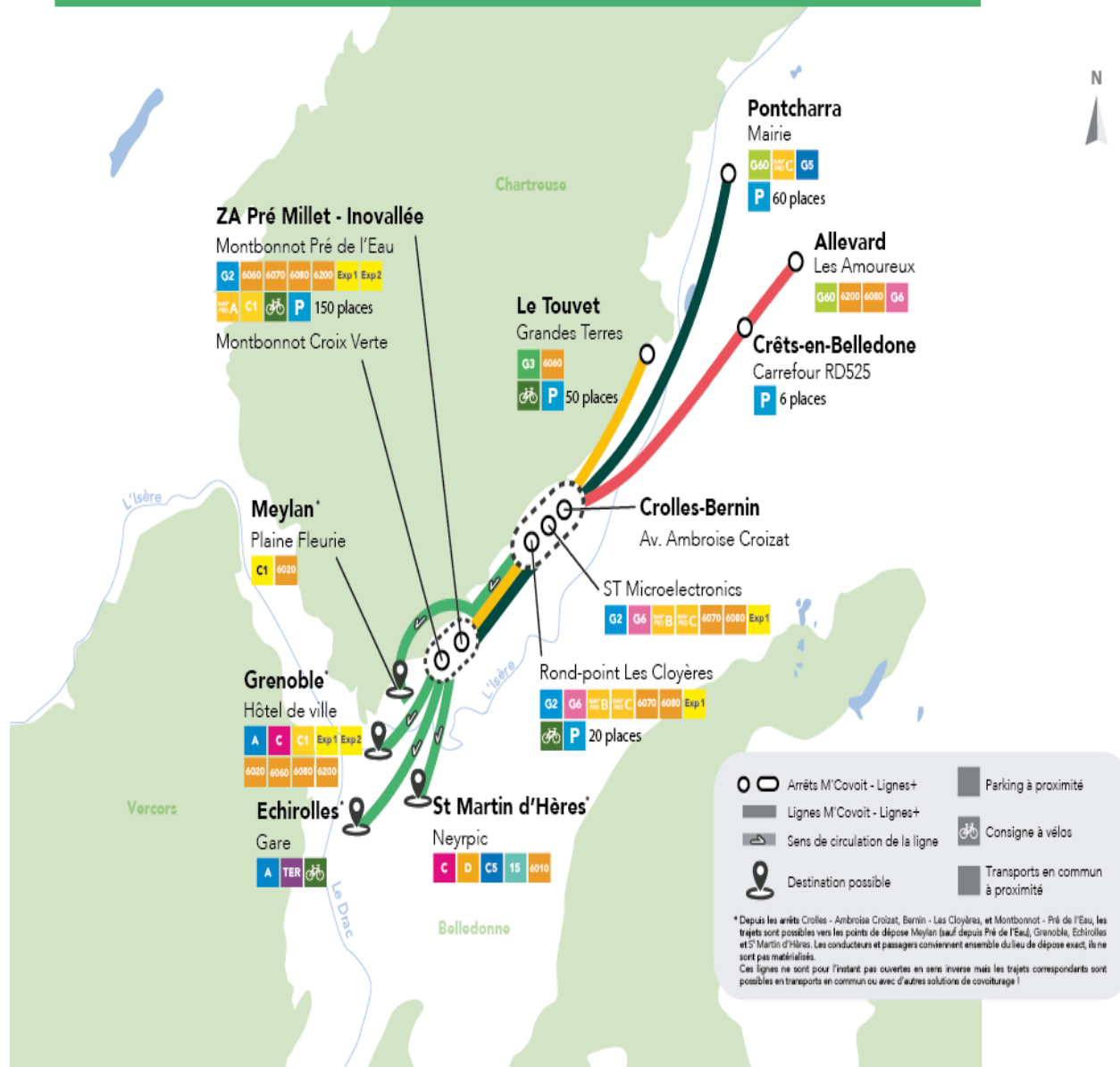
Pour les conducteurs

- Port du masque obligatoire
- Possibilité de refuser un passager si ne porte pas de masque
- Désinfection de son véhicule pour accueillir des passagers

Pour les passagers

- Port du masque obligatoire
- Chacun doit se laver les mains avant de monter en voiture

Les lignes du Grésivaudan



9 arrêts

+ 4 sur le territoire
DE LA MÉTROPOLE

(uniquement dans le sens Grésivaudan > Métropole
à l'ouverture de M'Covoit - Lignes+)

Horaires



de 7 h
à 20 h



5j/7
(jours ouvrés
uniquement)



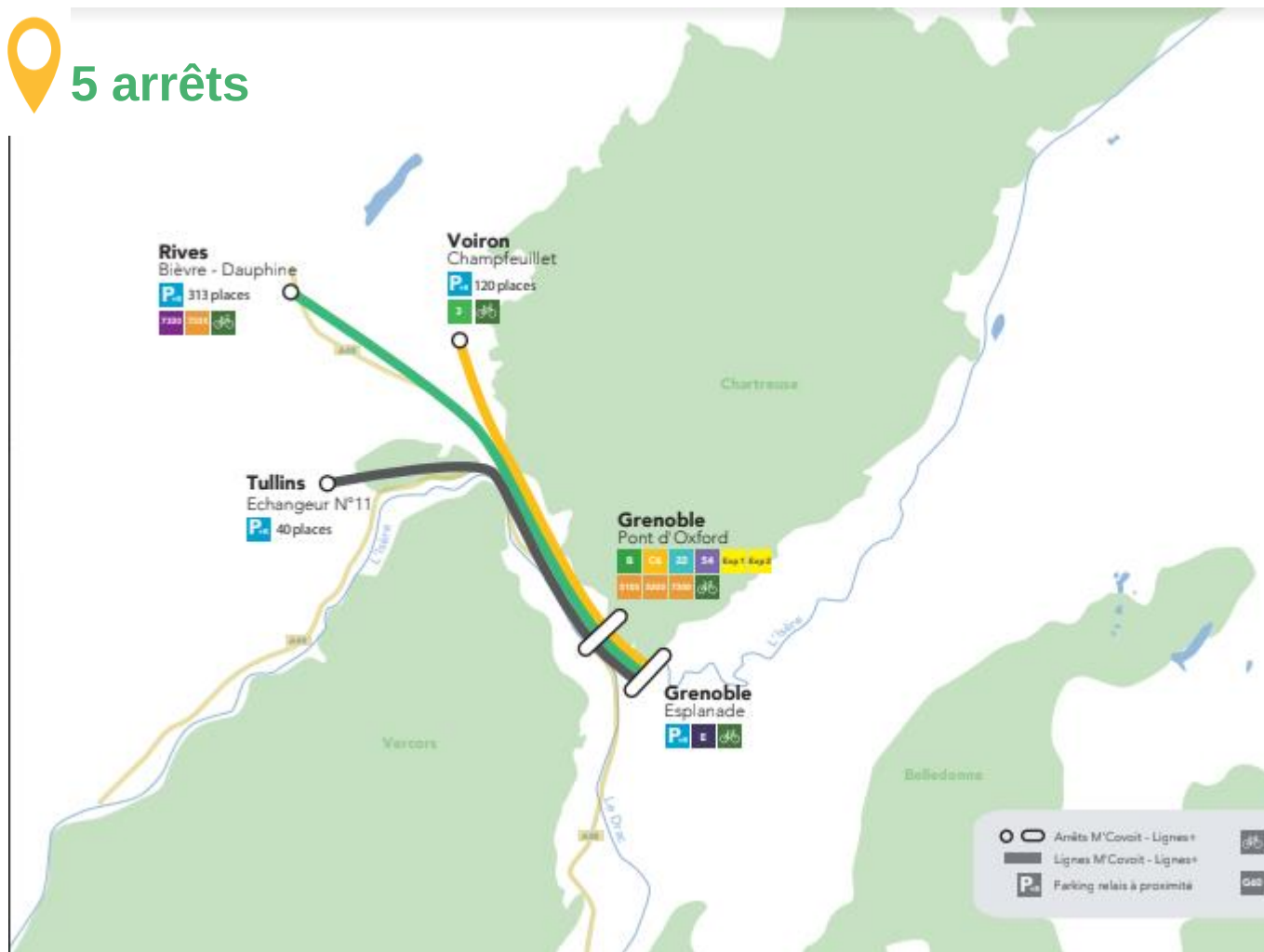
Les heures de pointe, c'est quoi ?

- > De 7 h 30 à 8 h 45 en direction des zones d'activités.
- > De 16 h 30 à 18 h 30 vers la métropole de Grenoble, Le Touvet, Crêts-en-Belledone, Allevard et Pontcharra.

Les lignes du Voironnais



5 arrêts



Horaires



De **6 h** à **21 h**
du lundi au vendredi
de **9 h** à **20 h**
le weekend



7j/7



Les heures de pointe,
c'est quoi ?

> de 6 h 30 à 8 h 30
> de 16 h 30 à 18 h 30
hors weekend

○ Arrêts M'Covalt - Lignes+
— Lignes M'Covalt - Lignes+
P Parking relais à proximité

🚲 Consigne à vélos
GSS Transports en commun
à proximité





**Le covoiturage du quotidien,
la facilité en + !**



www.lignesplus-m.fr/

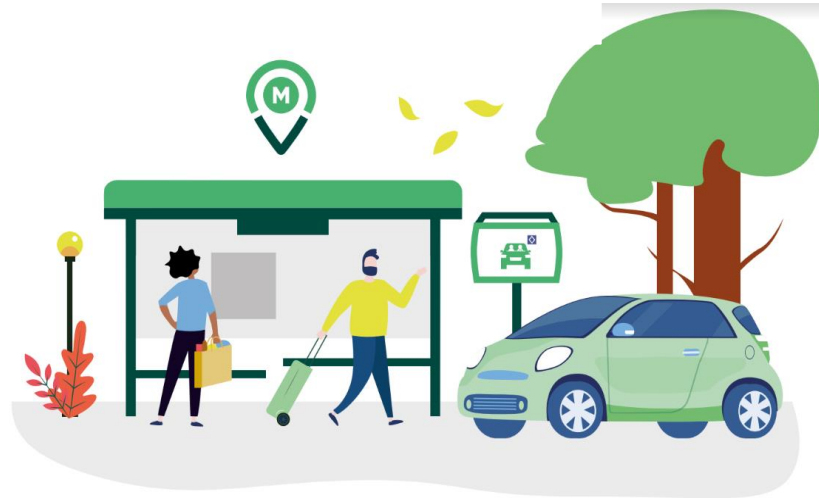


un service  opéré par



La voiture est un transport collectif

Le covoiturage s'inscrit dans une **vision de la société** et du territoire : plus **collaborative**, plus **résiliente**, plus **humaine** et **relationnelle**, plus **sobre**.



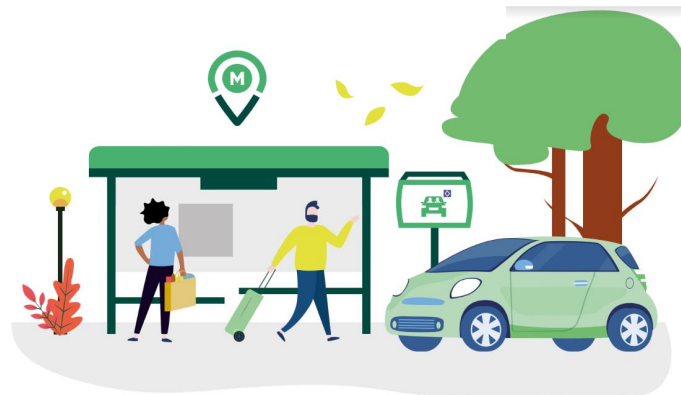
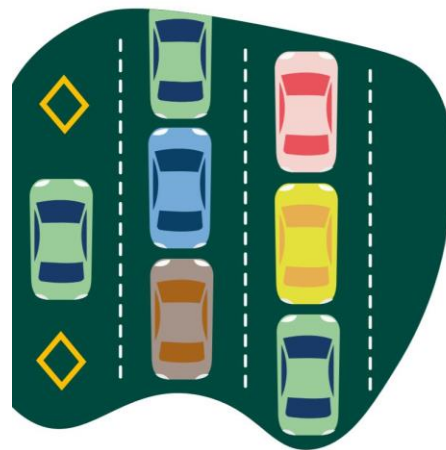
Grenoble, une première française

Le service fonctionne déjà - **Lane**

Les voies réservées existent, aux USA notamment

Nouveau : une **voie réservée** + un **service** associé pensé et piloté par la puissance publique

- Réussir ensemble -



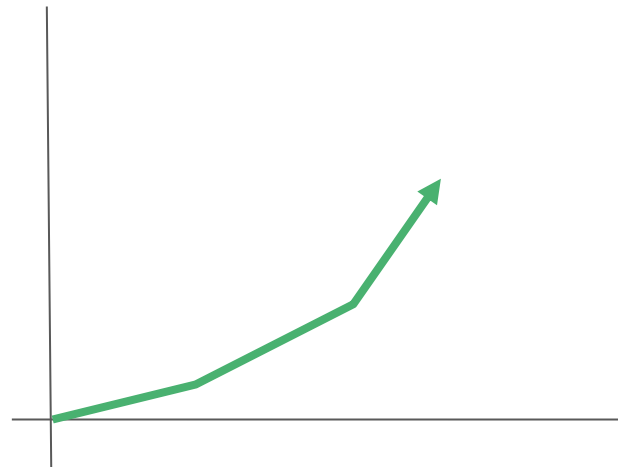
Quelques chiffres

Aujourd'hui avant l'ouverture passagers

- 300 pré-inscrits
- 20 trajets par jours visibles sur l'application

Un potentiel important

- 14 000 actifs entrant en voiture au nord ouest de l'agglomération (A48)
- 8 000 actifs entrant en voiture par le Grésivaudan (A41) et vers les zones d'emplois



A quel point est-ce simple et sans contrainte ?

Conducteurs



Contrainte minimale
Je vois le panneau, je m'arrête



“Petit effort”
Je lance l’appli et mon trajet “favori”



A quel point est-ce simple et sans contrainte ?

Passager

on m'accompagne pas à pas



temps d'attente
limité



gain temps et
argent



Nous avons besoin des entreprises

Communiquer

Présentations en présentiel ou en visio

- Voironnais : camille.durand@ecov.fr
- Grésivaudan : bflahaut@le-gresivaudan.fr

Accompagner

1er / dernier kilomètre pour rejoindre les arrêts
Forfait mobilité durable

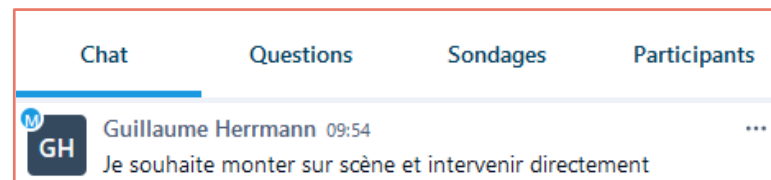




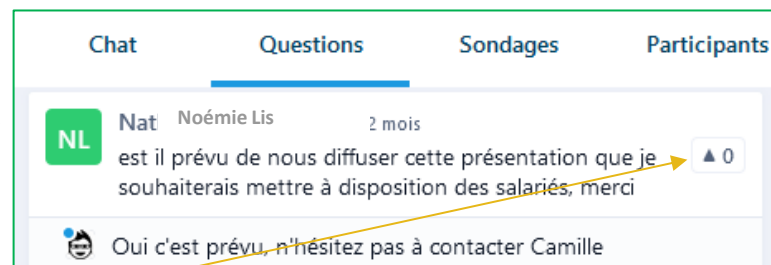
Comment interagir avec la scène ?

Manifestez-vous dans le **chat** si vous souhaitez intervenir sur scène directement **en visio et/ou audio**.

Vous serez invité.es à tour de rôle



Vous ne souhaitez pas monter sur scène ? Posez vos questions dans l'onglet « **Questions** »... nous y répondrons autant que possible en fin de partie.



Votez pour les questions qui vous intéressent le plus, elles seront prioritaires.



Tout savoir sur le Forfait Mobilités Durables (FMD)

Intervenant : Jean-Christophe GIANNESINI, EKODEV



*Le développement durable
en action*

TOUT SAVOIR SUR LE FMD! (FORFAIT MOBILITÉ DURABLE)

Jeudi 17 Septembre 2020



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

48 000

décès en France causés par la pollution
3^e mortalité évitable
après l'alcool et le tabac.

2^e

Source de dépenses des ménages
6 100€ / an

50 MINUTES

temps moyen par jour
pour se rendre au travail

1^e

Facteur de stress des
Franciliens

1 789€

C'est le salaire médian
mensuel net des Français du
secteur privé en 2016



3 tonnes

CO₂ moyen par an par
personne

1 740€

Budget moyen pour une place
de parking par an

10%

des arrêts de travaux
sont liés aux
déplacements quotidiens

10 000€

C'est le coût moyen d'une voiture de
fonction par an pour un employeur.



UN DISPOSITIF ISSU DE LA LOM

- ✓ LOM nouvelle grande loi d'orientation des mobilités
- ✓ Qui répond aux nouveaux enjeux de mobilité et évolution des usages
- ✓ Marquée par le contexte des « gilets jaunes »
- ✓ Le forfait mobilité durable (FMD) est un nouvel outil de prise en charge des frais de transport personnels des salariés / agents par les employeurs



DEUX MODIFICATIONS MAJEURES PORTEES PAR LA LOM

- ✓ La nécessité d'intégrer le sujet de la mobilité des salariés dans le volet Qualité de Vie au Travail (QVT) des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) pour les sites de plus de 50 salariés, avec notamment des « *mesures visant à améliorer la mobilité des salariés entre leur lieu de résidence habituelle et leur lieu de travail, notamment en **réduisant le coût de la mobilité, en incitant à l'usage des modes de transport vertueux ainsi que par la prise en charge des frais** mentionnés aux articles L. 3261-3 et L. 3261-3-1.* » [article L2242-17 8° du Code du Travail]

Les NAO doivent donc contenir des mesures qui améliorent la mobilité domicile-travail des salariés, par :

- Une réduction du coût de la mobilité
- Une incitation à utiliser des modes de transports vertueux
- Une prise en charge des frais de mobilité

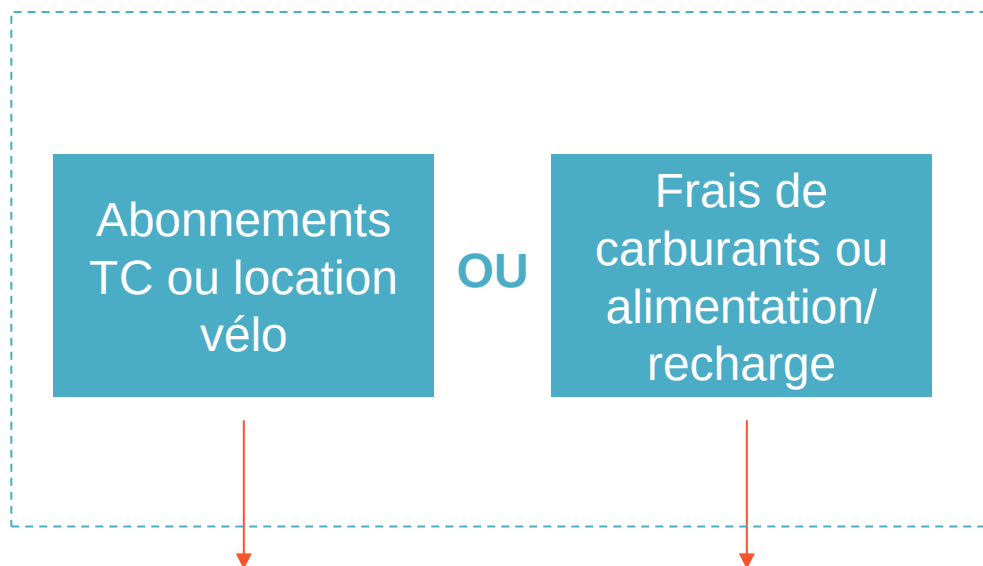
Si des mesures précises ne sont pas imposées, les aspects financiers sont clairement identifiés et encouragés

- ✓ La modification des dispositifs de prise en charge des frais de transport personnels des employés par les employeurs.

LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT PERSONNELS PAR L'EMPLOYEUR

Désormais, deux dispositifs permettant la prise en charge des frais de transport personnels par l'employeur [Art 81 du code général des Impôts] :

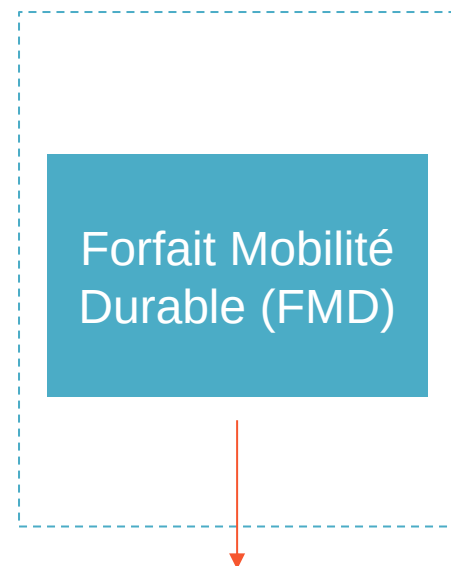
Premier dispositif



Minimum 50% de prise en charge

- Défiscalisé :
- À hauteur de 200€/an/salarié pour le carburant
 - À hauteur de 400€/ an / salarié pour l'alimentation/recharge

Nouveau dispositif



Défiscalisé à hauteur de 400€/an / salarié



La prise en charge des frais de transport personnels par l'employeurs peut prendre deux formes, cumulables



POUR QUELS EMPLOYEURS ?

- ✓ Entreprises
- ✓ Fonction publique d'état
- ✓ (Décret pour la fonction publique territoriale en cours de finalisation)

POUR QUELS SALAIRES ?

- ✓ Les salariés en CDI, CDD
- ✓ Les salariés intérimaires,
- ✓ Les apprentis,
- ✓ Les stagiaires,
- ✓ Les salariés . temps partiels,
- ✓ Les salariés exerçant sur plusieurs lieux de travail.



QUELS SONT LES MODES CONCERNÉS PAR LE FMD ?

- ✓ Vélo et vélo à assistance électrique,
- ✓ Covoiturage (conducteur ou passager),
- ✓ Engins de déplacement personnels en location ou en libre-service (comme les scooters et trottinettes électriques en free floating), Lorsque ces engins sont motorisés, le moteur ou l'assistance doivent être non thermiques.
- ✓ Autopartage avec des véhicules électriques, hybrides rechargeables ou hydrogènes,
- ✓ Transports en commun (hors abonnement – voir ci-dessous cumul avec l'abonnement).



Attention : les scooters et les engins de déplacement personnel (trottinettes, monoroues, gyropodes, skateboard, hoverboard...) des particuliers ne sont pas éligibles.



QUELLE FORME PEUT PRENDRE LE FMD ? 1/2

✓ Pour le vélo ou le vélo assistance électrique :

- Un montant forfaitaire conditionné à une pratique du vélo ;
- Un montant forfaitaire par kilomètre parcouru (chaque salarié aura donc un forfait différent selon le nombre de kilomètres réalisés) ou par nombre de jours de pratique ;
- Une participation aux dépenses réelles, notamment :
 - Achat de vélo,
 - Location de vélo,
 - Achat d'accessoires de sécurité (antivol, casques, sonnettes, ...),
 - Frais d'entretien et de réparation,
 - Abonnement . un stationnement sécurisé vélo (par exemple les vélostations Veligo en Ile-de-France),



Le “forfait mobilités durables” remplace le dispositif d’indemnité kilométrique vélo (IKV) mise en place jusqu’à ce jour, néanmoins le décret “forfait mobilités durables” prévoit le maintien de cette prise en charge lorsqu’elle est en vigueur dans les entreprises et prévue dans les accords salariaux existants.

Dans ce cas, l’IKV devient cumulable avec le remboursement des abonnements transports en commun, même si le salarié n’effectue pas de trajet vélo de rabattement vers une station de transport en commun.

Le montant des exonérations sociales et fiscales passe de 200€ à 400€. Les entreprises qui versaient une IKV ne sont pas dans l’obligation de renégocier un accord, si les nouvelles conditions d’exonérations leur conviennent.



QUELLE FORME PEUT PRENDRE LE FMD ? 2/2

- ✓ **Pour le covoiturage :**
 - Un montant forfaitaire conditionné à une pratique du covoiturage,
 - La prise en charge est possible pour les conducteurs ou pour les passagers.
- ✓ **Pour les engins de déplacement personnels en location ou libre-service :**
 - Une prise en charge des frais de location.
- ✓ **Pour les véhicules en autopartage :**
 - Une prise en charge des frais de location.
- ✓ **Pour les transports en commun :**
 - Participation à l'achat des tickets [titres] de transports, hors abonnement.

Pour mémoire : l'employeur a déjà une obligation de prise en charge au moins 50% du prix des titres d'abonnements en transports collectifs (hebdomadaires, mensuels ou annuels) et location de vélo service public.



L'employeur n'a pas l'obligation de financer l'ensemble de ces modes mais peut choisir ceux qu'il souhaite promouvoir.



QUELS SONT LES JUSTIFICATIFS POSSIBLES ?

L'employeur doit pouvoir se procurer, auprès du salarié et selon une périodicité au moins annuelle, une attestation sur l'honneur du salarié ou un justificatif de l'utilisation des modes de transport ouvrant droit à la prise en charge dans le cadre du FMD.

Les justificatifs possibles sont :

- ✓ Pour tous les modes : attestation sur l'honneur de la pratique d'un mode ;
- ✓ Pour le covoiturage : complément possible d'une attestation issue du registre de preuve de covoiturage (<http://covoiturage.beta.gouv.fr/>);
- ✓ Factures dans le cas d'achat, de services, ou d'abonnement aux services mentionnés ci-dessus.



LE CUMUL AVEC LE REMBOURSEMENT D'AUTRES FRAIS DE TRANSPORT EST-IL POSSIBLE ?

Oui, le forfait mobilités durables est cumulable avec la participation de l'employeur à l'abonnement de transport en commun (ou d'un service public de location de vélo) mais l'avantage fiscal résultant des deux aides ne peut dépasser le montant maximum entre 400 € par an et par salarié et le montant du remboursement de l'abonnement de transport en commun (ou du service public de location de vélo).

L'employeur pourrait donc verser un montant plus élevé que la somme du forfait et du remboursement de l'abonnement de transport en commun, mais sans bénéficier et faire bénéficier de l'avantage fiscal.

Le salarié serait alors dans l'obligation de le déclarer comme un revenu dans sa déclaration d'impôts.



COMMENT METTRE EN ŒUVRE LE FMD?

- ✓ La mise en place du FMD ne passe pas nécessairement par les NAO
- ✓ Le montant, les modalités et les critères d'attribution sont déterminées par un accord d'entreprise, ou accord de branche.
- ✓ Si aucun accord sur le FMD, l'employeur peut le mettre en œuvre par une décision unilatérale, après consultant du Comité Social Economique s'il existe.
- ✓ Sa mise en œuvre aura plus de pertinence et d'impact s'il est déployé après avoir réalisé un état des lieux de la mobilité et adresser le sujet de la mobilité dans sa globalité (Plan de mobilité employeur).



EXEMPLE CONCRET 1:

- ✓ L'abonnement de transports en commun s'élève à 20€ / mois.
- ✓ L'employeur rembourse à 50% de ce montant, soit 10€/mois.
- ✓ Si un salarié prend un abonnement TC pour toute l'année, il sera remboursé $12 \times 10\text{€} = 120\text{€}$ sur l'année.
- ✓ L'enveloppe potentiellement allouable pour le FMD pour ce salariés est de : $400\text{€} - 120\text{€} = 280\text{€}$ sur l'année.



EXEMPLE CONCRET 2:

✓ L'abonnement de transports en commun s'élève à 80€.

Dans le cas où l'employeur rembourse 50%, soit 40€/mois :

- 1) Si un salarié prend un abonnement TC pour toute l'année, il sera remboursé $12 \times 40\text{€} = 480\text{€}$ sur l'année : Pas de FMD possible (l'enveloppe est déjà consommée par son abonnement TC)
- 2) Si le salarié prend son abonnement TC pour 6 mois, il sera remboursé $6 \times 40\text{€} = 240\text{€}$. L'enveloppe allouable pour le FMD pour ce salariés est de $400\text{€} - 240\text{€} = 160\text{€}$ sur l'année.

Dans le cas où cet employeur rembourse à 100%, soit 80€/mois :

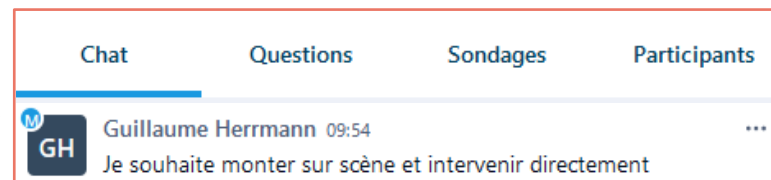
- 1) Si le salarié prend l'abonnement TC pour toute l'année, il sera remboursé $12 \times 80\text{€} = 960\text{€}$: Pas de FMD possible.
- 2) Si le salarié prend l'abonnement TC pour 5 mois, il sera remboursé $5 \times 80\text{€} = 400\text{€}$: Pas de FMD possible.
- 3) Si le salarié prend l'abonnement TC pour 3 mois, il sera remboursé de $3 \times 80\text{€} = 240\text{€}$: FMD possible = $400 - 240 = 160\text{€}$.



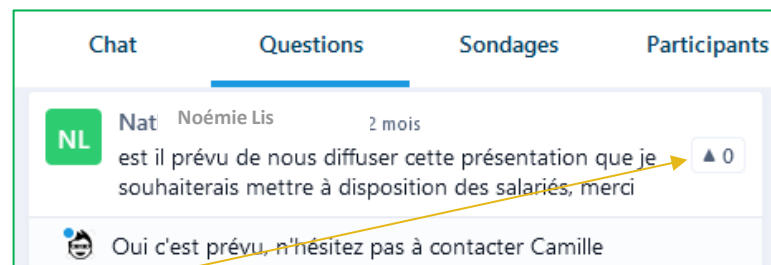
Comment interagir avec la scène ?

Manifestez-vous dans le **chat** si vous souhaitez intervenir sur scène directement **en visio et/ou audio**.

Vous serez invité.es à tour de rôle



Vous ne souhaitez pas monter sur scène ? Posez vos questions dans l'onglet **« Questions »**... nous y répondrons autant que possible en fin de partie.



Votez pour les questions qui vous intéressent le plus, elles seront prioritaires.



Ressources à votre disposition !

(Re)voir ce webinaire sur notre chaine  YouTube

- Guide [« Mise en place du Forfait Mobilités Durables »](#) (FMD)
- Guide [« Mise en place du télétravail »](#)
- Webinaire [« Continuité et reprise d'activités en télétravail »](#) animé par le cabinet de conseil CITICA
- Copies d'écran des résultats du sondage FMD en pages suivantes
- [M'Covoit – Lignes +](#)
- Téléchargez les [deux guides utilisateurs M'Covoit – Lignes +](#) pour les réseaux du Voironnais et du Grésivaudan
- [Voie de covoiturage](#) A48 Voreppe > Saint-Egrève
- Découvrez le [dispositif M'PRO](#), accompagnement à la mise en place des Plans de Mobilité Employeurs proposé par le SMMAG
- Consultez la liste des [prestataires M'PRO](#) proposant des tarifs et services préférentiels aux établissements engagés dans M'PRO, afin de les soutenir dans la mise en place d'actions concrètes

Afin de mieux répondre à vos besoins, merci de répondre à notre [enquête satisfaction](#)



Résultats du sondage en ligne Forfait Mobilités Durables (FMD)



5. Aviez-vous eu connaissance du décret relatif au Forfait Mobilités Durables (FMD) paru le 9 mai dernier ?

Oui	48 (69%)
Non	22 (31%)

6. Le FMD est-il déjà en place au sein de votre établissement ?

Oui	8 (12%)
Non	58 (88%)

7. Si oui, quel est le montant du plafond fixé ?

0 à 50 €	1 (7%)
50 € à 100 €	2 (13%)
100 à 200 €	2 (13%)
200 à 300 €	2 (13%)
300 à 400 €	5 (33%)
> 400 €	3 (20%)

8. Est-ce une demande émanant de la Direction ou des salariés ?

De la Direction	4 (16%)
Des salariés	10 (40%)
Les deux	11 (44%)



9. Si non, envisagez-vous de mettre en place le FMD au sein de votre établissement ?

Oui	15 (26%)
Non	1 (2%)
Réflexion en cours	24 (42%)
Je ne sais pas	17 (30%)

10. Quelle est la principale raison qui a freiné jusqu'à aujourd'hui la mise en place du FMD au sein de votre établissement ?

Le manque de clarté au niveau de la réglementation	12 (18%)
La nécessité de dimensionner l'impact financier avant de nous positionner	16 (24%)
Le décalage des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO)	4 (6%)
L'attente de retours d'expérience d'autres établissements...	6 (9%)
La recherche d'exemples d'accords d'entreprise pour la mise en place du FMD	5 (7%)
Aucun.e salarié.e ne s'est manifesté.e	3 (4%)
Autre raison	22 (32%)



Conclusion et clôture du séminaire

Jean-Paul BRET, Vice-Président du





**L'équipe du SMMAG vous remercie
pour votre participation !**

REPLAY DE NOTRE SÉMINAIRE